



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2017-05-01

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 1^{er} mai 2017, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Michaël Laplante**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Mathieu Desmarais**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Tony Couture**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 17-05-073

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 19h58.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 17-05-074

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-05-075

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2017

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 17-05-076

Approbation de la liste des comptes du mois d'avril 2017



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le journal des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu des règlements 530-2007 et 570-2012 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences, le Conseil prend acte des comptes payés, des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la liste des comptes du mois d'avril 2017 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 170 666,37\$;

QUE les comptes payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-05-077

Approbation des premiers états comparatifs semestriels des revenus et dépenses

ATTENDU que les états comparatifs du premier semestre de la municipalité au 25 avril 2017 sont déposés conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu d'approuver les premiers états comparatifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Demande d'installation de dos d'âne au début de la rue Cotton (M. Robert Poirier)

Une vérification sera effectuée auprès du service policier de la Sûreté du Québec. Le point est donc reporté à la prochaine séance de ce conseil.

Demande d'installation de dos d'âne à la fin de la rue Cotton (M. Philippe Fortier)

Une vérification sera effectuée auprès du service policier de la Sûreté du Québec. Le point est donc reporté à la prochaine séance de ce conseil.

Résolution # 17-05-078

Équipe de l'école des Moissons et du service de garde, demande d'emplacement pour un jardin communautaire

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de répondre favorablement à la demande et d'organiser une rencontre avec les responsables afin de bien répondre aux besoins du projet de potager sur le terrain des loisirs. Autre qu'un suivi par les enfants et animatrices du camp de jour, il a été convenu que la municipalité ne prenne pas la responsabilité du jardin durant la période de juillet à août.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-05-079

Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV), demande d'autorisation



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de mentionner à l'organisme de faire leur demande de passage aux propriétaires riverains touchés par le projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-05-080

Vélo Québec, passage sur le territoire de la municipalité pour La petite aventure Desjardins 2017

Il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais résolu d'autoriser le passage du Défi sur son territoire le 1^{er} et 2 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-05-081

Tour CIBC Charles-Bruneau, demande d'autorisation de passage sur le territoire

ATTENDU que la Fédération québécoise des sports cyclistes demande à la municipalité l'autorisation de passage pour la 22^e édition du tour qui se tiendra du 4 au 7 juillet 2017 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais résolu que la municipalité autorise le passage du Tour sur son territoire le jeudi 6 juillet 2017 et offre l'accès au bâtiment de services aux loisirs pour le dîner des cyclistes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-05-082

Filles d'Isabelle d'Acton Vale, invitation au 40^e gala personnalité

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la municipalité soit représentée au souper du samedi 20 mai 2017 et achète 2 billets au montant de 40,00\$ chaque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-05-083

Demande de retrait d'un constat d'infraction émis en vertu du Règlement numéro 03-471 sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton (M. Stéphane Auclair)

ATTENDU que M. Stéphane Auclair demande au conseil à ce que le constat d'infraction émis en vertu du Règlement numéro 03-471 sur les permis et certificats lui soit retiré ;

ATTENDU que le propriétaire a reçu plusieurs avis d'infraction et qu'il reconnaît avoir effectué les travaux sans permis ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de ne pas donner suite à la demande et de maintenir le constat émis par l'inspecteur en bâtiments et environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h24 et se termine à 20h30. Aucun point à inscrire au procès-verbal.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 17-05-084

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

8. Travaux publics

Achat et épandage de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017

ATTENDU qu'une quantité approximative de 35 000 litres d'abat-poussière est requise pour épandage sur les chemins de graviers ;

ATTENDU qu'une demande de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu de mandater Les Entreprises Bourget inc. pour l'épandage d'abat-poussière au montant de 0,3199\$ le litre, montant qui inclut l'achat et le transport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Demande au conseil

Résolution # 17-05-085

Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, matricule 7861-47-6252

ATTENDU que la demande de dérogation mineure déposée au Conseil par madame Sophie Deslandes et monsieur Yvan Witty concerne les propriétés situées au 403 et 407 route 139, lot numéro 6 031 603 du cadastre du Québec, propriété située dans une zone agricole (509) ;

ATTENDU que les demandeurs ont pour projet de créer un terrain distinct pour chacune des deux entités ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure consiste à autoriser la création d'un terrain (pour la résidence du 407, route 139) d'une largeur de 36,36 mètres alors que la largeur avant minimale continue est de 45,0 mètres et d'une superficie de 2 216,1 mètres carrés alors que la superficie minimale est de 2 800 mètres carrés, tel que prévu au tableau 5-1 de l'article 5.3 du Règlement de lotissement 03-469. La demande consiste également à autoriser une marge latérale du bâtiment principal (pour la résidence du 407, route 139) de 1,25 mètres alors que la marge de recul latérale minimale requise, pour la zone 509, est de 3,0 mètres, tel que prévu à l'article 2.3 du Règlement de zonage 03-468 ;

ATTENDU que suite à l'avis de conformité de la CPTAQ, un permis émis par la municipalité a été délivré pour la construction de la résidence du 403, route 139 et pour la démolition de la résidence du 407, route 139, qui n'a jamais été réalisée à ce jour ;

ATTENDU que d'autoriser le morcellement de droits acquis par dérogation mineure, sur la largeur et/ou la profondeur et/ou la superficie, ne respecte pas les objectifs de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et du règlement de lotissement de la municipalité ;

ATTENDU que le projet comporte des risques élevés de se répéter ailleurs, de générer plusieurs demandes de dérogation mineure pour le morcellement de droits acquis pour permettre l'ajout de nouvelles résidences non reliées à une exploitation agricole et ainsi créer plusieurs îlots miniatures de développement résidentiel en zone agricole ;

ATTENDU que l'ajout de nouvelles résidences non reliées à une exploitation agricole peut générer des contraintes supplémentaires pour



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

l'agriculture notamment dans l'application de la réglementation relative aux distances séparatrices applicables aux fermes d'élevage ;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de la résolution numéro 168-2017 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui, après avoir considéré la demande, selon les règles applicables en la matière, dans l'intérêt général de la population et ses impacts sur le développement de ses activités économiques agricoles, recommande de refuser la demande ;

La demande de dérogation mineure fait l'objet de discussions des membres du conseil. Le maire soumet donc la proposition au vote. Conformément à l'article 164 du Code municipal du Québec, les membres du conseil votant :

« Pour »

M. Mathieu Desmarais

M. Éric Laliberté

M. Pierre Dufort

M. Tony Couture

Mme Diane Daigneault

« Contre »

M. Michaël Laplante

Le résultat est de 5 votes « Pour » et de 1 vote « Contre » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la dérogation mineure demandée soit refusée ;

QUE la condition suivante soit incluse à la présente résolution : D'exiger la démolition, ou le déplacement hors de la propriété, de la résidence du 407, route 139 et ce, au plus tard le 30 juin 2018.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

10. Conseil

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois de mai 2017, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que le conseiller poste numéro 5, M. Tony Couture, soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Contrat pour la réfection des façades du bureau municipal, entente avec la firme Faucher-Gauthier architectes inc

En attente d'un retour de l'architecte chargée du projet, le point est donc reporté à la prochaine séance de ce conseil.

11. Gestion & direction générale

Résolution # 17-05-087

Contrat pour le changement d'une partie de l'éclairage des rues

ATTENDU que la municipalité a comme objectif de réduire la consommation, les frais énergétiques reliés à l'éclairage routier ainsi que les coûts liés à l'entretien du système d'éclairage, tout en s'assurant de rencontrer les performances visuelles nécessaires ;

ATTENDU que le projet consiste donc à moderniser l'éclairage actuel des rues en changeant pour des luminaires au DEL ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

QUE la Municipalité mandate Réjean Gauthier entrepreneur électricien inc. à effectuer le changement des luminaires de la rue Principale, à partir de la route 139, soumission aux montants unitaires de 500,40\$ et de 573,40\$;

QUE la dépense totale estimée à 10 000\$ soit payée à même les immobilisations du fonds général ;

QUE le conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier à être signataire au nom de la municipalité la demande de travaux touchant l'éclairage des voies publiques à Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-05-088

Augmentation salariale de la secrétaire-trésorière adjointe

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'accorder une augmentation salariale à la secrétaire-trésorière adjointe, taux inscrit au document joint en annexe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-05-089

Autorisation du représentant désigné pour les services électroniques de Revenu Québec

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort résolu de confirmer que M. Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier, est le représentant désigné de la Municipalité pour les services électroniques de Revenu Québec en ce qui a trait aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de « Mon dossier pour les entreprises ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Travaux de rénovations intérieures du bureau municipal

Le point est reporté à une prochaine séance de ce conseil.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 17-05-090

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

12. Loisirs et culture

Offre de services pour l'entretien ménager de la salle communautaire

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'approuver l'offre de services de M. Rénaud Larocque pour l'entretien ménager de la salle communautaire au montant de 15,00\$ de l'heure pour les réservations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de janvier 2017 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Les rapports n'étant pas encore disponibles, ils seront déposés à la prochaine séance de ce conseil.

Aucune pause n'est prise.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt des correspondances du mois d'avril 2017

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) : Confirmation de la subvention du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2017

Corporation de développement de la rivière noire (CDRN) : Rapport d'activités annuel 2016.

Le conseil prend acte des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois d'avril 2017

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de mars 2017

Les documents n'étant pas encore disponibles, ils seront déposés à la prochaine séance de ce conseil.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de mars 2017

Les rapports n'étant pas encore disponibles, ils seront déposés à la prochaine séance de ce conseil.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 17-05-091

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Premier projet : Règlement numéro 607-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU que le conseil souhaite modifier ledit règlement afin de revoir, pour la zone 104, la superficie minimale au sol des bâtiments, ainsi que le rapport espace bâti/terrain applicable aux bâtiments principaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 607-2017 tel que rédigé, copie jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Acton ;

QU'une assemblée de consultation publique soit tenue avant la prochaine séance ordinaire de ce conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. Varia

Chambre de commerce de la région d'Acton, invitation au tournoi de golf des gens d'affaires et proposition de commandites

Le conseil ne donnera pas suite à la proposition.

Leucan Association pour les enfants atteints de cancer, demande de don

Le conseil ne donnera pas suite à la demande.

Résolution # 17-05-092

Demande d'utilisation du terrain de baseball pour l'organisation d'un tournoi

ATTENDU que Mme Chantal Vadnais et M. Jean-François Martin demandent au conseil d'utiliser sans frais le terrain de baseball de la municipalité afin d'organiser un tournoi familial de balle-donnée les 11, 12 et 13 août 2017 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

QUE la municipalité autorise la tenue du tournoi sur son terrain et donne accès sans frais aux infrastructures des loisirs de la municipalité aux organisateurs (terrain de baseball et bloc sanitaire) ;

QUE la municipalité approuve une demande de permis afin de vendre de l'alcool lors de cet événement, les organisateurs étant responsables de la gestion de l'alcool sur le site ;

QUE le travail nécessaire à l'entretien et à la préparation du terrain (grattage du terrain, traçage des lignes, pose des buts, etc.) soit la



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 17-05-093

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

responsabilité des organisateurs et que la municipalité s'engage à fournir les équipements nécessaires à cette fin ;

QUE l'organisateur respecte les règlements en vigueur et que cette résolution ne le dispense aucunement à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autorités concernés pour la tenue de l'événement ;

QUE les organisateurs soient responsables des infrastructures municipales, responsables de tout dommage causé par eux ou leurs représentants dans le cours ou à l'occasion des parties et qu'ils tiendront la municipalité indemne de tout dommage, préjudice, responsabilité et dépens résultant de réclamation, poursuite, ou recours judiciaire en raison des présentes ;

QUE la présente résolution n'engage nullement ou ne lie la municipalité d'aucune façon auprès des organisateurs et la municipalité peut y mettre fin en tout temps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h54 et se termine à 21h25. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 21h25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier